



BP 82
24400 MUSSIDAN
☎ 05.53.81.04.07 fax 05.53.81.09.94
mairie@mussidan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le trente septembre à dix-neuf heures trente neuf, le Conseil Municipal de la Commune de MUSSIDAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane TRIQUART, Maire de MUSSIDAN.

Présents : M. Stéphane TRIQUART, M. Jacques FROIDEFON, Mme Liliane ESCAT, Mme Isabelle BARRY, M. Christophe EHRISMANN, Mme Jeannine LANGNER, M. Jean-Marie CARRIER, M. Alain PALISSE, Mme Josette DEMOURET LHERBAT, M. Daniel RAGONDET, M. Michel ROSE, Mme Marilyne MARÉCHAL, Mme Bernadette FAURE, M. Philippe DURAND, Mme Agnès VILLENEUVE, Mme Isabelle CONTE, Mme Monique NOEL, M. Philippe FLAMANT

Absents : M. Christian JOUBERT

Procurations : M. Michael CROSBIE à Mme Liliane ESCAT, Mme Marika DAURES à M. Alain PALISSE, Mme Argentine VENCHIARUTTI à Mme Marilyne MARÉCHAL, M. Jean-Claude VILLENEUVE à Mme Agnès VILLENEUVE

lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Mr Christophe EHRISMANN été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Assiste : Mme Charlotte BRUS

97/15- RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE – BILAN DÉFINITIF DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'OPÉRATION

Monsieur le Maire présente le bilan de l'opération de restructuration du groupe scolaire.

Par délibération du 31 mars 2011, la commune de Mussidan a décidé de déléguer à la SEMIPER la maîtrise d'ouvrage de la restructuration de son groupe scolaire (convention de mandat en date du 7 avril 2011). La réception des travaux a eu lieu le 13 juin 2013 et les PV de levée des réserves ont été notifiés le 5 décembre 2013. La levée des cautions bancaires a eu lieu les 17 et 31 octobre 2014.

Aujourd'hui, il est nécessaire de valider le bilan définitif des dépenses d'investissement.

Postes de dépenses de l'opération :

- Etudes préalables : 21 055.56 € TTC
- Indemnités de concours : 3 588.00 € TTC
- Maîtrise d'œuvre : 179 864.70 € TTC
- Contrôle technique : 18 837.00 € TTC
- Coordonnateur SPS : 6 692.91 € TTC
- Travaux : 2 313 625.02 € TTC (montant initial : 147 290.00 € TTC)

AR PREFECTURE

024-2124 02994-20150930-97_15-DE
Regu le 05/10/2015

- Concessionnaires : 10 824.84 € TTC
- Frais divers : 4 998.70 € TTC
- Honoraires SEMIPER : 56 046.37 € TTC
- Assurance dommages ouvrages : 19 194.37 € TTC

Au total, les dépenses d'investissement de cette opération s'élèvent ainsi à 2 634 727.49 € TTC (soit 2 202 848.03 € HT).

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le bilan définitif des dépenses d'investissement de l'opération de restructuration du groupe scolaire pour un montant total de 2 634 727.49 € TTC (soit 2 202 848.03 € HT),

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VALIDE le bilan définitif des dépenses d'investissement de l'opération de restructuration du groupe scolaire pour un montant total de 2 634 727.49 € TTC (soit 2 202 848.03 € HT),

NOTIFIE à la SEMIPER le quitus pour l'ensemble de sa mission pour cette opération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

MUSSIDAN, le - 2 OCT. 2015

-Pour copie certifiée conforme-

Publication le : - 5 OCT. 2015

Le Maire,



[Signature]
Stéphane TRIQUART

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

AR PREFECTURE

024-212402994-20150930-97_15-DE
Regu le 05/10/2015